

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 23T147

DOMAINE : 6.1 Police municipale

Objet : Règlementation de la circulation et du stationnement à l'occasion de l'inauguration de l'agence immobilière « CITYA » le jeudi 15 juin 2023 de 17h30 à 22h30

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2212-2, L 2213-1 et L 2213-2 ;

Vu le Code de la Route, articles R 411-1 et R 417-10 ;

Vu le Code Pénal, article R 610-5 ;

Vu la demande formulée le Cabinet du Maire, madame Caroline LAUCH ;

Considérant la nécessité de garantir la sécurité des participants et le bon déroulement de l'inauguration ;

Considérant qu'il convient de prendre les dispositions préalables afin de définir l'utilisation des voies publiques par la mise en place des règles de sécurité pour la protection des personnes et des biens ;

ARRÊTE :

Article 1 : Le jeudi 15 juin 2023, de 17h30 à 22h30, se déroule l'inauguration de l'agence immobilière « CITYA », sise au numéro 1 de l'avenue du Maréchal Juin.

Article 2 : A cette occasion, un dispositif de sécurité sera mis en place selon les modalités ci-dessous :

- A partir de 12h00, interdiction de stationnement sur les emplacements compris entre le numéro 3 de l'avenue du Maréchal Juin et l'intersection avec la rue du docteur Schweitzer
- A partir de 17h30, interruption de la circulation à hauteur du rond-point situé à l'intersection avec le boulevard René Chiari avec mise en place d'une déviation

Article 3 : L'autorité de Police Municipale peut ordonner la mise en fourrière des véhicules en infraction aux dispositions du présent arrêté.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Responsable de la Direction Sécurité, Monsieur le Directeur des Services Techniques par intérim, Madame la Commissaire responsable de la circonscription de sécurité publique de Vitrolles-Marignane et les agents placés sous leur autorité sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à MARIGNANE, le 06/06/23

Le Maire,
Eric LE DISSES



Délimitation du périmètre de sécurité

